



## Je fais des travaux sur les ouvertures de mon habitation...

Quelles Formalités ?

Vous souhaitez changer, agrandir ou condamner une fenêtre

### Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

La demande d'urbanisme est une Déclaration préalable

#### •Constitution du dossier de Déclaration préalable

Le dossier établi en 3 exemplaires comporte :

- le formulaire Cerfa "déclaration préalable",
- un plan de situation
- un plan des façades avant – après (si changement de format)
- une représentation de l'aspect extérieur de la construction (si changement de format)
- des photos couleur de près et de loin.

Si votre projet porte sur un immeuble situé en abords de monument historique, vous joindrez :

- une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.



Pour vous aider dans votre projet

Contactez le service urbanisme

5 rue de la Libération

Tel : 01 39 91 00 13

Mail : [urbanisme@ezanville.fr](mailto:urbanisme@ezanville.fr)

Vous pouvez également consulter le site Internet : [www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)

A consulter...

■ **Les aides financières pour le changement des menuiseries**

-Possibilité sous conditions de ressources d'une aide de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)

-Taux réduit de TVA à 5,5% pour la fourniture des matériaux et la main-d'œuvre lors de l'installation

- Aides financières accordées aux propriétaires des terrains situés en zone C du Plan d'Exposition au bruit révisé de l'Aérodrome Paris Charles de Gaulle. Accéder au site Aéroports de Paris.